

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 20 DECEMBRE 2023 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 20 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik, M. GEORGES Raymond.

Excusés :

Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique.
M. ROULET Pascal pouvoir à Mme VILLA Pierrette.
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. GALABERT Vivian.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Absents :

M. VALERO Jean-Michel.
Mme COTTET Aurélie.
M. MONTROY Alain.

Madame Brigitte TREY D'OUSTEAU a été désignée secrétaire de séance.

2023.52 - OBJET : POLE SENIORS - CONVENTION CONSTITUTIVE GROUPEMENT DE COMMANDES.

VOTE : 19 Pour, 7 Contre (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Mes Chers Collègues,

La commune de Bon-Encontre, par l'action de son Centre Communal d'Action sociale, a depuis longtemps investi le champ du maintien à domicile des personnes âgées. Elle a mis en place une politique de construction de logements locatifs sociaux qui recherche chaque fois qu'il en est possible, l'attribution de logements à des personnes âgées seules ou à des couples. De nombreuses animations sont également proposées pour garder un lien régulier et des services sont apportés au quotidien tel le portage de repas à domicile ou encore le transport à la demande. Toutefois, nous rencontrons de plus en plus de personnes qui se sentent isolées dans leur domicile alors qu'elles sont autonomes. Lors de la Rencontre Territoriale de l'Habitat Partagé et Accompagné qui s'est tenue le 10 mars dernier à Agen, nous avons eu la confirmation que l'intention qui était née chez les élus Bon-Encontrais dans leur

projet de Mandat en 2020, devait prendre forme autour de ce type d'habitat novateur. Celui-ci répond au risque d'isolement des personnes âgées de 65 ans et plus, favorise la vie collective tout en préservant l'intimité dans un logement privatif et cela dans un environnement adapté et sécurisé. Les expériences déjà engagées par d'autres collectivités et associations sont de nature à nous encourager dans cette voie.

La commune de Bon-Encontre s'est portée acquéreur en 2019 d'une parcelle très bien située en cœur de ville, qui supporte un ancien corps de ferme édifié au XIX siècle, d'une surface habitable de 160 m². Elle est frappée à la fois d'une servitude de mixité sociale qui prévoit l'obligation de réaliser 30 % de Logements Locatifs Sociaux (avec un minimum de 6 LLS) et de deux emplacements réservés pour réaliser des aménagements de voie (450 m²) et de liaisons douces (220 m²). Ce terrain d'une superficie de 8 179 m² est identifiée au zonage constructible du PLUI du 22 juin 2017 en UB des espaces urbains péricentraux, de tissus bâtis variés.

Comme le prévoit le projet de mandat élaboré en 2020, la commune s'est engagée dans la réalisation d'un pôle senior en centre bourg composé d'habitat partagé, de logements locatifs sociaux dont l'attribution aux personnes âgées sera privilégiée, de logement favorisant la mixité intergénérationnelle, le tout associé à une clinique de ostéopathes et à proximité de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle existante dont l'extension est en cours.

Il est recherché sur ce site, à la fois une interaction avec les services publics de proximité (Mairie, CCAS, bibliothèque, service de lutte contre la fracture numérique, service de portage de repas, police municipale...), les commerces du bourg (alimentation, services à la personne, coiffeur, presse...), les services de soins (maison de santé pluriprofessionnelle, médecins, cabinet infirmiers, ostéopathes, podologues, pharmacies...) et le tissu associatif local (association de « la Bonne Rencontre » comptant 250 personnes pour l'animation des personnes âgées, association des jardins partagés du Toulza, ASSAD...).

Il s'agit ici de créer un lieu qui, par ses possibilités d'habitat varié et les différents partenaires associés (publics et associatifs), va pouvoir accompagner les différents stades du vieillissement (habitat partagé, logements sociaux, habitat collectif) tout en préservant la vie dans la cité, avec la cité, en maintenant une vie sociale active et adaptée.

C'est dans ce cadre que la commune en partenariat avec le bailleur Social Habitalys et en s'appuyant sur le Centre Communal d'Action Sociale, animateur du projet social a répondu à l'appel à projet « HABITAT PARTAGE » du Conseil Départemental. Le soutien tant financier que d'ingénierie du Conseil Départemental du Lot et Garonne, renforce notre plein engagement dans ce projet d'habitat partagé.

Lauréate de cet appel à projet, la commune doit désormais engager une étude maitrise d'œuvre dont le périmètre est plus large que la construction de l'habitat partagé porté par Habitalys. En effet, il s'agit d'un vaste espace qui doit s'intégrer dans la ville et en conséquence, s'appréhender dans toutes ses composantes d'aménagement : espaces publics, voirie et circulation, bâti et ses caractéristiques en respectant les objectifs recherchés d'un quartier inclusif et intégré dans notre Commune.

De plus, la Commune recherche tant dans la construction de l'habitat partagé porté avec Habitalys, que dans l'aménagement global du site des solutions innovantes en matière de transition écologique qui doivent préserver un équilibre économique soutenable.

Considérant le partenariat étroit avec Habitalys dans cette opération d'aménagement, il vous est proposé de constituer un groupement de commandes avec le bailleur social afin d'organiser une procédure de passation globale des marchés de maîtrise d'œuvre, de coordination sécurité et protection de la santé et de contrôle technique nécessaires à l'accomplissement de ce projet relevant de compétences mixtes et permettant in fine la conclusion par chaque membre du groupement de commandes de ses propres marchés.

Ce groupement de commandes fonctionnera conformément aux termes de la convention jointe en ANNEXE N° 4.

Dans le cadre de cette convention constitutive d'un groupement de commandes et en application de l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner les membres de la commission ad-hoc pour la dévolution des prestations. La commission est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chacune des parties, au moins un des membres devra être un représentant de la commission d'appel d'offres habituelle de sa structure. Elle est composée de 2 personnes de chaque membre du groupement.

Il vous est proposé de désigner :

- Membre titulaire : Madame Jacqueline ANNETTE-OGIER avec pour suppléant : Madame Simone BARRAULT.
- Membre titulaire : Madame Laurence LAMY avec pour suppléant : Monsieur Pascal RAYSSAC.

Vu le projet d'habitat Partagé portée par la commune, lauréate de l'appel à projet « HABITAT PARTAGE » du Conseil Départemental de Lot et Garonne,

Vu l'opération de construction d'un habitat partagé portée par Habitalys dans le cadre de cet appel à projet « HABITAT PARTAGE »,

Vu la nécessité de coordonner l'aménagement d'ensemble du terrain destiné pour partie à recevoir l'habitat partagé,

Vu le code la commande publique,

Il vous est proposé mes chers collègues :

D'approuver la convention de constitution d'un groupement de commande avec le bailleur social « HABITALYS » telle que présentée en ANNEXE N°4,

De dire que la commune de BON-ENCONTRE sera représentée dans la commission ad-hoc de ladite convention par :

- Membre titulaire : Madame Jacqueline ANNETTE-OGIER avec pour suppléant : Madame Simone BARRAULT.
- Membre titulaire : Madame Laurence LAMY avec pour suppléant : Monsieur Pascal RAYSSAC.
- D'autoriser Madame maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 19 voix Pour, 7 Contre**

APPROUVE la convention de constitution d'un groupement de commande avec le bailleur social « HABITALYS » telle que présentée en annexe.

DIT QUE la commune de BON-ENCOTRE sera représentée dans la commission ad-hoc de ladite convention par :

- Membre titulaire : Madame Jacqueline ANNETTE-OGIER avec pour suppléant : Madame Simone BARRAULT.
- Membre titulaire : Madame Laurence LAMY avec pour suppléant : Monsieur Pascal RAYSSAC.

AUTORISE Madame maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 28 décembre 2023

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

La secrétaire de séance,
Brigitte TREY D'OUSTEAU

